

Procès-Verbal de Classement n° 012640

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

RESISTANCE AU FEU d'un mur porteur en blocs béton 500 x 200 x 250 mm³ montés au mortier épais courant

Demandeur : APEGIB
Association Pour les Essais Génériques de l'Industrie du Béton
15-17 Boulevard du Général De Gaulle
92120 MONTRouGE

Durée de validité : Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 23 mai 2022

Documents de référence : RE n° 012280

Date : 24/07/2018

« Ce procès-verbal d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 4 août 2008 ».

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent PV. Elles ne sont cumulables entre elles qu'après avis du laboratoire.

Ce procès-verbal comporte 8 pages dont 2 annexes.
Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Sommaire

1	Objet.....	3
2	Textes et documents de référence.....	3
3	Description de l'élément classé.....	3
4	Représentativité de l'élément.....	4
5	Classement et domaine d'application directe.....	5
6	Durée de validité des classements de résistance au feu.....	5
	Annexe 1 - Plan des blocs.....	7
	Annexe 2 - Plan du calepinage du mur.....	8

1 OBJET

Le présent procès-verbal, établi selon l'article 13 de l'Arrêté du 22 mars 2004 modifié, porte sur la résistance au feu d'un mur porteur constitué de blocs en béton de granulats courants 500 x 200 x 250, B60 creux à 6 alvéoles assemblés au mortier épais courant.

2 TEXTES ET DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent procès-verbal de classement est établi selon les textes de référence suivants :

- Arrêté du 22 mars 2004 modifié ;
- JO CE 2000/367/CE modifié ;
- Norme NF EN 1365-1 : Décembre 2012, « Essais de résistance au feu des éléments porteurs – partie 1 : murs ».

Ce procès-verbal de classement est également basé sur le rapport d'essai n° 012280.

3 DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT CLASSE

CARACTERISTIQUE DES BLOCS		
TYPE DE PRODUIT	Bloc en béton de granulats courants	
MARQUE COMMERCIALE	Bloc 6 alvéoles (2 rangées de 3 alvéoles)	
FABRICANT	ALKERN	
PROVENANCE	Usine de Ciry-Salsogne (02)	
RATTACHEMENT AUX NORMES	Certifiés NF, groupe 3 (creux), catégorie dimensionnelle D1 selon la norme NF EN 771-3/CN	
DIMENSIONS MODULAIRES	500 x 200 x 250 mm ³	
DIMENSIONS DE FABRICATION	493 x 196 x 240 mm ³ – ces dimensions ont été vérifiées sur les blocs fournis par le fabricant	
TYPE DE GRANULATS	Courants	
GEOMETRIE DU BLOC	Bloc creux de 2 rangées de 3 alvéoles avec voile de pose Voir le plan des blocs fournis par le fabricant en annexe 1.	
COMPOSITION DES BLOCS	COMPOSANT	MASSE POUR 1 M³
	Sable 0/4	1 600 kg
	Gravillon 4/6	1 400 kg
	Ciment CEM I 52,5R	280 kg
	Adjuvant (Chryso Alpha 12) en %	0,4
	Eau	Non communiqué
CLASSE DE RESISTANCE DECLAREE	B60	

RATTACHEMENT AUX NORMES	Conforme aux dispositions générales de la norme NF DTU 20.1
DESCRIPTION DU MONTAGE	<p>Le 1^{er} rang est liaisonné au sol par une arase de mortier épais courant, d'épaisseur 15 mm, mise en œuvre à la truelle.</p> <p>Les rangées de blocs suivantes sont montées à l'aide du mortier épais courant, par assises horizontales successives, décalées d'un demi-bloc d'un rang sur l'autre en utilisant les blocs standards. L'épaisseur des joints horizontaux, réalisés en continu sur la largeur du voile de pose des blocs, est comprise entre 10 et 15 mm après tassement. Les joints verticaux entre blocs d'une même rangée sont remplis à refus au mortier épais courant.</p> <p>Le montage complet du mur est réalisé principalement à l'aide de blocs standards entiers, excepté les derniers blocs de chaque rangée où sont utilisés des blocs de coupe afin d'adapter le calepinage des blocs aux dimensions de la baie du cadre d'essai.</p> <p>La dernière rangée de blocs est découpée à 165 mm de hauteur.</p> <p>Le dernier rang est recouvert d'une arase de mortier épais courant d'épaisseur 30 mm environ. Elle est mise en œuvre à la truelle.</p> <p>Les faces du mur ne sont pas enduites</p> <p>Voir le plan de calepinage du mur en annexe 2.</p>

4 REPRESENTATIVITE DE L'ÉLÉMENT

Par ses matériaux issus de fabrication courante et par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans les conditions observées par le laboratoire, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle. Il donne lieu à la réalisation d'un procès-verbal confirmé.

5 CLASSEMENT ET DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE

CLASSEMENT	
Les éléments, objet du présent procès-verbal de classement, sont classés selon la combinaison suivante de paramètres de performances et de classe pour la construction support normalisée de type cadre d'essai en béton armé et pour un chargement de 140 kN /ml uniformément réparti.	
Aucun autre classement n'est autorisé.	
REI	120
RE	360

SENS D'EXPOSITION
Le mur est symétrique, le sens du feu n'a pas d'influence.

CONDITION DE VALIDITE DES CLASSEMENTS
A la fabrication et à la mise en œuvre :
Les éléments et leur montage doivent être conformes à la description détaillée donnée dans le rapport d'essai 012280, celle-ci pouvant être demandée sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'identité de l'objet.

DOMAINE D'APPLICATION	
Pour conserver la validité des classements, les extensions de réalisation ne peuvent être faites qu'en application du domaine d'application directe de la norme NF EN 1365-1 : Décembre 2012 ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.	
Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.	
DIMINUTION DE LA HAUTEUR	Hauteur du mur \leq 3 m
AUGMENTATION DE L'ÉPAISSEUR DU MUR	Épaisseur des blocs \geq 196 mm
AUGMENTATION DE L'ÉPAISSEUR DES MATERIAUX CONSTITUTIFS	Épaisseur des blocs \geq 196 mm Épaisseur des parois des blocs \geq 17 mm
AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOINTS HORIZONTAUX	Hauteur des blocs \leq 240 mm
DIMINUTION DE LA CHARGE APPLIQUEE	Charge uniformément répartie sur le mur \leq 14 020 daN/m
AUGMENTATION DE LA LARGEUR	Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique.

6 DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable 5 ans à dater de la date de réalisation de l'essai n° 012280 soit jusqu'au 24 juillet 2023.

Passé cette date, le présent procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le laboratoire.

AVERTISSEMENT

Le présent procès-verbal ne représente pas l'approbation de Type ou la certification de l'élément.



Christiane ROTTIER
Responsable du Laboratoire
Centre d'Essais au Feu



Baptiste HAINAULT
Responsable d'Essais du
Centre d'Essais au Feu

ANNEXE 2 - PLAN DU CALEPINAGE DU MUR

